

Novembre-Décembre 2012

2nd degré

Enseignants

Le régime additionnel de retraite en péril

Ce régime, instauré par la loi Censi de 2005 et financé à parts égales par l'État employeur et les maîtres, a pour objectif d'assurer la parité entre les maîtres de l'enseignement privé et ceux de l'enseignement public. **Son avenir est menacé, faute de financement suffisant.**

Le SPELC refuse :

- ◆ la remise en cause par l'État des pensions additionnelles servies ;
- ◆ l'accroissement de l'écart entre les pensions des maîtres du privé et celles des fonctionnaires, en défaveur des premiers.

Le SPELC exige :

- ◆ le respect des engagements de l'État ;
- ◆ la pérennité du Régime additionnel de retraite des maîtres des établissements privés sous contrat **sans pénaliser injustement ni les retraités ni les maîtres en activité.**

**Accord de substitution à la Convention collective des PSAEE :
nombreuses incertitudes sur l'issue des négociations !**

Le SPELC a tenu toute sa place lors des multiples réunions
au Ministère du Travail et à la FNOGEC.

Dans l'intérêt des personnels, il reformule sa demande
de prorogation de survie de la convention actuelle.

Salariés
des établissements

Élections TPE
(Très Petites Entreprises)

du 28 novembre au 12 décembre 2012,
Votez et faites voter pour le SPELC !

